



Accident du travail dommage et interet

Par **mikael25**, le **18/04/2013** à **09:50**

Bonjour,

Une petite question, j'ai eu un accident du travail y a 2 semaines dans une entreprise ou ca fait 8 ans que je travail la bas et que j'aime bien de plus dans 3 ans je serai surement chef d'équipe.

je me suis pris une plaque de fer de 48kg sur le pied donc des points et cassure du 5° métatarsien, je fais du sport et du coup 1 mois dans le platre. Les pompiers et la police sont intervenu car c'était à 2h du matin.

Mon père me dit de porter plainte mais je lui dit que ca ne sert à rien : procédure très longue, dommage et interet si je gagne bien sur, ne va pas s'élever à beaucoup...(je pense au max 5000 euro) et déjà là je vois gros, de plus je ne serais jamais chef d'équipe plus tard.

J'ai raison ou pas?

Par **moisse**, le **18/04/2013** à **15:21**

Porter plainte signifie placer le débat sur le plan pénal, ce qui suppose l'incrimination de quelqu'un, un salarié ou plus vraisemblablement l'employeur.

Comme personne, en tout cas pas moi, ne lit dans le marc de café, il faudrait en savoir un peu plus sur les circonstances de l'accident et les reproches que vous pourriez adresser à l'employeur, par exemple en quoi il a manqué à ses obligations en matière de sécurité, ou quelles instructions imprudentes a-t-il donné...

Par **pat76**, le **18/04/2013** à **16:19**

Bonjour

Vous portiez des chaussures de sécurité?

C'est à cause d'un défaut de sécurité de la part de l'employeur que vous avez été victime de l'accident du travail?